



Refus remise habilitation nucléaire + paiement heures

Par **anais45500**, le **11/06/2024** à **11:05**

Bonjour,

Je souhaite récupérer mes habilitations nucléaires mais la boîte d'intérim qui me les a financées refuse de me les remettre. Le centre de formation ne peut pas me les donner avant un délai minimum de 6 mois.

La boîte d'intérim peut-elle refuser de me les donner ? Cela est bloquant car un nouveau poste m'a été proposé avec une autre boîte d'intérim mais ils ont besoin de ce document.

De plus, lorsque j'ai effectué ma formation, j'ai réalisé 2 heures supplémentaires car il y avait un problème technique. Ces heures ne m'ont pas été payées malgré mes relances par mail, téléphone... Aujourd'hui la boîte d'intérim me dit qu'elle ne peut pas me les régler car ils sont liés à un cahier des charges et ne peuvent pas rémunérer les stagiaires au delà du nombre d'heures prévues initialement dans la formation. Que puis-je faire ?

D'avance merci pour votre retour

Par **Marck.ESP**, le **11/06/2024** à **21:47**

Bienvenue sur LegaVox

Il est fréquent qu'un employeur qui a financé une formation impose des délais.

Si vous changez d'agence d'intérim ou d'employeur, il existe certainement un process pour vous transférer vos habilitations. Renseignez-vous sur le transfert.

Chaque agence d'intérim peut avoir des procédures légèrement différentes,

Sinon, prenez contact avec l'inspection du travail.

Par **youris**, le **12/06/2024** à **14:28**

bonjour,

les habilitations sont une prérogative de votre employeur qui reconnaît la compétence de son

salarié. Si vous changez d'employeur, il lui appartient de contrôler vos connaissances et de vous délivrer sous son nom vos habilitations qui doivent être contrôlées régulièrement.

les habilitations délivrées par votre ancien employeur n'ont aucune valeur si vous le quittez.

salutations